

carte blanche

Un Sonderfall estimable

Deux balles de calibre 22 dans l'abdomen. C'est la mort qu'a choisie Laurent Rouleau, un Québécois de 59 ans souffrant de sclérose en plaques depuis de nombreuses années. Il avait interrogé ses médecins, s'était renseigné sur le droit en vigueur en matière d'euthanasie et de suicide assisté. Il comprit qu'il n'y avait pour lui aucune alternative légale au suicide violent. Il choisit de mourir par arme à feu, mais suffisamment lentement pour pouvoir téléphoner au 911 (le numéro d'urgence nord-américain) et éviter à son épouse de trouver son cadavre.¹ Arrivé à l'hôpital, il était lucide et refusa une intervention visant à stopper l'hémorragie. Fin de non-recevoir de l'équipe d'urgence : suicide



Pr Alex Mauron

Institut d'éthique biomédicale
CMU, 1211 Genève 4
Alexandre.mauron@unige.ch
<http://ib.unige.ch>



Source Wikimedia Commons ; auteur : Miranda Adramin

égale incompétence égale traitement maximal. Finalement un psychiatre certifie que le patient est capable de discernement et que sa décision est valide. Laurent Rouleau meurt le lendemain.

Revenons sur notre continent. Les électeurs zurichois ont très massivement rejeté deux initiatives populaires visant à restreindre ou supprimer l'accès à l'assistance au suicide. La plus radicale aurait imposé au gouvernement zurichois de s'engager au niveau fédéral pour une interdiction générale de cette pratique. L'autre initiative visait à mettre fin au «tourisme de la mort» en provenance de l'étranger (et des autres régions de Suisse) en imposant aux candidats au suicide d'être domiciliés dans le canton depuis une année. Seuls deux petits partis religieux soutenaient ces initiatives. Les partis de gouvernement, y compris le PDC, y étaient clairement opposés.

Ce résultat limpide ne surprendra que ceux

qui refusent tout crédit aux sondages d'opinion qui indiquent depuis longtemps un soutien majoritaire à la position libérale dans ce domaine, ou encore ceux qui considèrent qu'il s'agit d'une problématique essentiellement médicale et que les soins palliatifs sont la panacée vis-à-vis de la demande de mort assistée. C'est oublier que des gestes comme celui de Laurent Rouleau interpellent régulièrement l'opinion publique. De telles morts volontaires montrent que l'éthique médicale traditionnelle (chassez le paternalisme, il revient au galop) fait partie du problème et non de la solution. D'ailleurs, la mort volontaire radicalise la question de la souveraineté de l'individu sur son corps et c'est pourquoi, de tout temps, elle a d'abord été une question de philosophie politique. Les votants zurichois l'ont implicitement compris, comme d'ailleurs ceux des politiciens qui auraient été tentés de soutenir ces initiatives par conviction personnelle.

Et la religion dans tout ça? En fait, la position chrétienne traditionnelle, celle de l'Eglise catholique et des protestants évangéliques, n'est pas réellement distincte d'une conception générale de la souveraineté qui valait jadis pour les deux règnes, le temporel et le spirituel. Sous l'Ancien Régime, le suicide était doublement criminel car il frustrait l'intérêt de deux monarques, le Prince et Dieu, dans la préservation de leurs sujets. La position religieuse conservatrice est substantiellement la même de nos jours. Dès la Révolution française, un régime démocratique et républicain ne pouvait que s'y opposer. Il se devait de dépénaliser le suicide, mais la plupart des pays n'ont fait que la moitié du chemin. C'est le mérite de la Suisse radicale des années 1900 d'avoir fait le dernier pas : le suicide n'étant pas un crime, on ne peut pas en être complice. En bonne logique l'assistance au suicide ne peut être réprimée que si elle manifeste une intention malfaisante, et non lorsqu'elle relève de l'altruisme. Il y a des *Sonderfälle* helvétiques moins dignes d'éloges que celui-ci.

¹ www.theglobeandmail.com/news/national/quebec/quebec-euthanasia-inquiry-hears-gruelling-tales-of-suicide/article1698115/